La MSA du Languedoc vous informe :

Suite aux annonces effectuées le 14 mars par le Premier Ministre, portant sur le renforcement du plan de prévention et de lutte contre l'épidémie de COVID 19, tous les points d'accueil MSA sont fermés à partir de ce jour.
Nous remercions nos adhérents de ne contacter leur MSA qu'en cas d'absolue nécessité au 04 99 58 3000.
La MSA du Languedoc invite tous les assurés à transmettre leurs dossiers via les téléservices mis à disposition sur leur espace privé.
Les missions conduisant des agents à se déplacer sur le terrain (travailleurs sociaux, contrôleurs, conseillers en prévention des risques professionnels..) sont également suspendues à ce jour.

Vous êtes employeur ou exploitant agricole ?
Suite à la fermeture temporaire des établissements scolaires, certains salariés qui doivent assurer la garde de leurs enfants à domicile, et pour lesquels le télétravail n'est pas envisageable, peuvent bénéficier d'un arrêt de travail à déclarer par l'employeur sur le site declare.ameli.fr.
Si vous êtes exploitant agricole, ce dispositif s'applique également pour vous.

Mesures d'accompagnement pour les entreprises et les exploitants agricoles
Un dispositif de prise en charge exceptionnel défini avec les pouvoirs publics, est mis en place en faveur des employeurs de main-d'oeuvre et des exploitants agricoles qui rencontrent des difficultés de paiement de cotisations et de contributions.
Pour toute information, rendez-vous sur languedoc.msa.fr rubrique Employeur / Vie de l'entreprise / Santé des salariés au travail

Toutes les informations sur languedoc.msa.fr et sur le compte twitter @msa_languedoc